

[Accueil](#) > [Economie](#) > [Agriculture](#) > [Viticulture](#)

Concours national des courtiers assermentés : 360 vins dégustés à Sérignan



Pierre Calmel, le président de la cave coopérative de Sérignan, aux côtés de René Vergnes pour la troisième année consécutive.



Viticulture, Béziers, Sérignan

Publié le 04/02/2025 à 17:59 , mis à jour à 19:16

LAURENT FRANÇOIS



00:00 / 02:09

Powered by ETX Majelan

Le concours national des courtiers de marchandises assermentés s'est tenu à Sérignan pour la troisième fois. Sur les 360 vins du Languedoc et de Provence dégustés, 122 ont été médaillés d'or et d'argent.

360 échantillons de vin dégustés, 122 médailles décernées, dont 62 d'or et 60 d'argent... Fin janvier, dans la salle Roger-Audoux de la cave coopérative des Vignerons de Sérignan, les courtiers assermentés en vins ont enchaîné les dégustations. René Vergnes, Sophie Athanase (Vergnes Diffusion) pour le Languedoc et Pierre Gros, Frédéric Ginoux, pour la Provence, ont porté ce 18e concours national des courtiers de marchandise assermentés,

spécialisés en vin. C'était la troisième fois que l'épreuve avait lieu à Sérignan, sur les terres de René Vergnes.

Des échantillons venus du Languedoc et de Provence

Neuf courtiers (6 assermentés et 3 de campagne) ont assuré les dégustations. Elles portaient sur des échantillons (rouge, rosé, blanc) venus du Languedoc, de l'ensemble des appellations (faugères, fitou, corbières, clape, languedoc, picpoul) et des IGP (Oc), IGP de région, à l'image des coteaux de Béziers. Pour la Provence, les courtiers ont dégusté des coteaux varois, des côtes de Provence, des coteaux d'Aix, des IGP Méditerranée, des IGP Var et des AOP Corse.

Un concours de plus en plus reconnu

"Au niveau de la Provence, ce sont surtout les rosés qui ont été primés, note René Vergnes qui était membre du jury. Pour le Languedoc, on a eu 40 % de rouge, 40 % de rosé et 20 % de blancs. Ce qui est intéressant, c'est que ce concours prend de plus en plus d'importance chez les metteurs en marché, les distributeurs et les embouteilleurs qui nous ont contactés dès la fin du concours."

Un critère de reconnaissance et de qualité : *"Le fait d'obtenir une médaille amène un plus en termes d'image, assure le courtier assermenté. Nous sommes le premier concours homologué du début d'année civile. Cela permet aux metteurs en marché de présenter, assez tôt, des vins et de mieux les vendre. Indépendamment du prix, 80 % des acheteurs ne sont pas œnophiles et se basent sur l'étiquette apposée sur la bouteille. Ce vecteur est donc non négligeable pour la vente."*

[Voir les commentaires](#)

Réagir



Ajouter un commentaire

[Publier mon commentaire](#)

[Lire la charte de modération](#)